

## ANNEXE 14

## DÉCLARATION PARENTALE LORS DE L'ENGAGEMENT DE MINEURS

(voir Article A2704 [a])

*Veillez lire attentivement ce formulaire, ainsi que la section de l'IPA définissant les conditions minimales pour l'engagement de Mineurs dans le cadre de projets de films et de télévision produits de manière indépendante (« l'IPA »). Cette Entente est disponible au bureau de l'ACTRA et vous sera fournie sur demande. En outre, si vous avez des questions, elles doivent être adressées au Représentant syndical du Mineur de votre bureau local de l'ACTRA. Ils sont là pour vous aider.*

- 1) Si votre enfant se voit proposer un Rôle dans un film ou une Production télévisée, vous, en tant que Parent, êtes tenu de remplir et de signer ce formulaire et de le renvoyer au Producteur avant qu'un contrat ne soit conclu avec votre enfant.
- 2) C'est à vous qu'incombe la responsabilité ultime de la santé, de l'éducation et du bien-être de votre enfant lorsque vous prenez des décisions le concernant en ce qui concerne son engagement pour un Rôle dans le cadre d'un projet cinématographique ou télévisuel. Mieux vous serez informé, mieux vous serez en mesure de prendre des décisions éclairées.
- 3) Tout d'abord, vous devez vous familiariser avec les exigences du Rôle pour lequel votre enfant est pressenti, ce qui implique généralement la lecture du scénario. Il peut être utile de parler au Producteur ou au réalisateur pour avoir une idée précise de ce que le Rôle implique.
- 4) Après vous être familiarisé avec les exigences du Rôle, vous êtes tenu(e) de divulguer ci-dessous tout antécédent ou état médical ou toute condition comportementale ou psychologique dont vous avez connaissance et qui pourrait vraisemblablement interférer ou affecter la capacité de votre enfant à faire ce qui est requis. Si vous pensez qu'un élément pourrait être important mais que vous n'en êtes pas sûr, veuillez l'inscrire.
- 5) Si votre enfant est âgé de moins de seize (16) ans, vous devez l'accompagner vers le plateau ou à partir du plateau ou du lieu de tournage et vous devez être accessible pendant que votre enfant est sur le plateau. Si votre enfant est âgé de seize (16) ans ou plus, vous avez le droit d'être accessible en tout temps lorsque votre enfant est sur le plateau.
- 6) Si vous ne pouvez pas être présent, vous devez désigner un Accompagnateur pour votre enfant. Il est fortement recommandé que cette personne ait votre confiance pour agir dans l'intérêt de votre enfant. La nomination doit être faite sous la forme prévue à l'Annexe 15 et le formulaire doit être rempli en trois exemplaires, un exemplaire à remettre au Producteur, un à l'ACTRA et un à conserver pour vous.

- 7) Comme il se peut que vous ne soyez pas disponible à tout moment, veuillez remplir et renvoyer le formulaire d'Autorisation Médicale d'Urgence ci-joint, permettant au Producteur d'obtenir un traitement d'urgence lorsque vous ne pouvez pas être contacté immédiatement.
- 8) Il vous incombe également de veiller à ce que l'éducation de votre enfant soit prise en charge lorsqu'il travaille. Si votre enfant doit travailler pendant les jours d'école normaux et que cela interfère avec son éducation, vous devez consulter le directeur de l'école ou l'enseignant de votre enfant et leur demander quel tutorat l'enfant pourrait avoir besoin. Le Producteur mettra en place le plan de tutorat proposé par le directeur ou l'enseignant, mais c'est à vous qu'il incombe de veiller à ce qu'il le soit.
- 9) L'Article A2716 de l'IPA prévoit qu'une fois que la rémunération totale à vie d'un mineur atteint 5 000 \$, vingt-cinq pour cent (25 %) de la rémunération brute du Mineur est déduite du paiement total dû au Mineur par le Producteur et remise à l'ACTRA PRS, qui détient ces sommes en fiducie pour le Mineur. L'engagement de votre enfant est soumis à cette disposition.

10) Le Mineur

- est un résident du Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada
- n'est pas un résident du Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada

Si la résidence du Mineur change, je m'engage par la présente à informer rapidement l'ACTRA PRS de ce changement.

11) L'âge du Mineur : \_\_\_\_\_

Votre signature sur ce formulaire indique que vous avez reçu une copie de l'IPA. Veuillez signer et dater ce formulaire et le remettre au Producteur dès que possible.

Date \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature du Parent)

\_\_\_\_\_  
(signature du témoin)

\_\_\_\_\_  
(caractères d'imprimerie ou dactylographier le nom du Parent)

\_\_\_\_\_  
(caractères d'imprimerie ou dactylographier le nom du témoin)

\_\_\_\_\_  
(caractères d'imprimerie ou dactylographier le Nom du Mineur)